



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024

DELIBERATION 2024.73 – DELIVRANCE DES TITRES D'IDENTITE/PASSEPORTS : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	28 NOVEMBRE 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	5 DECEMBRE 2024
Conseillers présents	27	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	17	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	10	Secrétaire de séance	Virginie VIDORRETA – conseillère

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		MME GLIZE
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM		X		MME CARO
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M de LAUNAY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM		X		M MASSY
LARGOUET Karyn, CM			X	
GANNE Arnaud, CM		X		M DUBREUIL
BRARD Philippe, CM		X		
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme NABET-GIRARD
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM		X		M BOUEY
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		M VEYSSIERE
BOISSEAU Marc, CM		X		Mme CARRERE
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



**DELIVRANCE DES TITRES D'IDENTITE/PASSEPORTS : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant que la commune de Vayres continue d'assurer, au 1^{er} janvier 2025, le dispositif de recueil pour les cartes nationales d'identité/passeports biométriques afin d'améliorer la délivrance de ces titres d'identité sur le territoire du Libournais ;

Considérant la volonté de la commune d'Izon d'être partie prenante de ce projet avec la mise à disposition d'un des agents de l'accueil à raison de 8 heures par semaine ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources en date du 28 novembre 2024 ;

A ce titre, il est proposé aux membres du Conseil de :

- **APPROUVER** la convention de mise à disposition de personnel ci-annexée à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'à la fin du mandat ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Brigitte Nabet-Girard, 1^{ère} adjointe au Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 27 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- ✓ **APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel ci-annexée à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'à la fin du mandat ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Publiée le

Fait à Izon, le 5 décembre 2024

La Secrétaire de séance

Le Maire,

Virginie Vidorreta

Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.